

Réponse à l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré

Question n°1 :

En matière de transparence financière, comme le font les Maires des communes d'Ars-en-Ré et de Loix, pensez-vous mettre à la disposition de tous, sur le site Internet de la mairie, les documents budgétaires de la commune des Portes-en-Ré ?

En application de l'article L 2313-1 du code général des collectivités locales (CGCT) et afin de garantir la transparence de la gestion locale, les notes de présentation brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles sont publiées sur le site Internet de la commune <https://lesportesenre.fr/vie-municipale/les-conseils-municipaux/> (se rendre en bas de page).

En 2022, le budget sera présenté dans la newsletter communale.

Question n°2 :

Les marges d'autofinancement brute et nette de la commune se sont tassées d'une dizaine de pourcents en 2020 par rapport à 2019. Pensez-vous que cette baisse soit principalement attribuable aux effets de la crise sanitaire liée à la COVID 19 ?

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a eu les impacts suivants sur le budget réalisé 2020 :

- EN RECETTES :
 - Pas de facturation des redevances d'occupation du domaine public -98 % ;
 - Pas de facturation des droits de place -100% ;
 - Baisse des recettes liées aux services périscolaires et extrascolaires (fermeture de l'école pendant plusieurs semaines) - 31% ;
 - Baisse du montant perçu de taxe additionnelle aux droits de mutation -15 % ;
 - Baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) -15 % ;
 - Baisse des participations de la CAF suite à chute de fréquentation des services périscolaires et extrascolaires : -40 % ;
- EN DÉPENSES :
 - Achat de produits de désinfection et de masques : + 100 % (20 205 €)
 - Hausse des frais de surveillance des plages par le SDIS : + 31%
 - Hausse des frais de nettoyage des locaux (désinfection COVID) : +175 %

- Hausse des subventions versées aux associations (votées par la précédente mandature) : +56 % (versé en 2020 67 716 € - voté en 2021 40 638 € soit une diminution de 40%)

Il convient par ailleurs de préciser que les fonctionnaires étaient exclus du dispositif de chômage partiel et bénéficiaient d'autorisations spéciales d'absence (ASA). Par conséquent, tous les salaires des agents ont été maintenus.

Question n°3 :

Les pourcentages de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement que nous avons calculés (montant réalisé sur montant budgétisé) restent dégradés.

Partagez-vous le même point de vue que votre prédécesseur sur le sujet ou envisagez-vous de prendre certaines mesures pour corriger cela et donc pour améliorer la fiabilité des Budgets Primitifs ?

Réponse Michel AUCLAIR : pour éviter au maximum les reprises ultérieures, les prévisions budgétaires, en matière de dépenses réelles de fonctionnement, sont régulièrement surévaluées. Il serait effectivement souhaitable que cela constitue un point d'amélioration de la production des Budgets Primitifs dans les années à venir.

En premier lieu, il convient de préciser que les budgets ont été votés par l'ancienne équipe municipale le 3 mars 2020, avant l'arrivée de la nouvelle équipe en juillet. Par conséquent, les projets ont été réajustés, certains supprimés, et d'autres besoins ont été identifiés.

Le pourcentage de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement 2020 est le suivant (cf. note de présentation brève et synthétique du budget) : - 24 %

Le principe d'équilibre budgétaire prévoit que « l'évaluation des crédits budgétaires doit être sincère, c'est-à-dire pas de surestimation des recettes ni de sous-estimation des dépenses, et la totalité des dépenses obligatoires doit figurer dans le budget, correctement estimées à leur juste niveau » ;

Les dépenses sont anticipées en tenant compte du principe d'équilibre budgétaire mais également de précaution. Par conséquent, la collectivité peut envisager des scénarii qui ne se réaliseront pas (par exemple remplacement d'un agent en congés de maladie, hausse des fournitures et matières premières, ...)

Question n°4 :

Les prévisions budgétaires de 2021 nous amènent à constater que :

- *Les marges brute et nette d'autofinancement sont très dégradées par rapport à 2020.*
- *Les charges courantes de fonctionnement (en hausse prévisionnelle de 34,8 %) convergent vers les recettes réelles de fonctionnement consolidées (en hausse prévisionnelle de 0,9 %).*

Avez-vous été excessivement prudent dans l'élaboration du Budget Primitif 2021 ou pensez-vous que l'année 2021 marquera réellement une dégradation très significative des finances de la commune ?

→ Réponse sur les marges brutes et nettes :

Capacité d'Autofinancement (CAF)	2021 (prévisionnel)	2020 (réalisé)	Evolution
CAF brute	428 729	854 343	- 50 %
CAF nette	312 516	748 171	- 58 %

NB : **la CAF se calcule toujours sur le résultat net de l'exercice.** Or l'association compare la CAF réalisée de l'exercice 2020 à la CAF prévisionnelle de l'exercice 2021.

La CAF de l'exercice 2021 sera connue en fin d'exercice. Pour mémoire, elle correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables et représente un surplus potentiel de trésorerie (excédent de fonctionnement).

→ Réponse sur la hausse des charges de fonctionnement :

Le BP 2021 est stable par rapport au BP 2020 (2 496 800 en 2021 / 2 489 952 en 2020)

Néanmoins, le taux de réalisation sera certainement supérieur à l'année 2020, compte-tenu des dépenses qui ont engagées en 2021 : (*exemples*)

- La vétusté de la voirie a conduit la municipalité à engager des travaux urgents de « point à temps » avec le SDV17 ;
- Certains travaux urgents ont été réalisés ou sont prévus : traitement des vrillettes et capricornes de l'église, ravalement de façade de la mairie, mise en conformité ADAP, programmation de la sirène de la mairie ...
- Remise en état des locaux scolaires (peintures, gouttières, ...) ;
- Surveillance de l'aire de jeux du Gros-Jonc ;
- Réparations de matériels vétustes ;
- Dépenses de communication (site Internet, newsletter) ;
- Formations des agents du service technique périmées, nécessité réglementaire de les remettre à jour ;
- Ajustement du tableau des effectifs suite aux mutations et départs ; recrutement d'un responsable des services techniques à compter du 01.11.2021.

Question n°5 :

Ne pensez-vous pas, d'une façon plus générale, que l'évolution des charges courantes de fonctionnement devrait être, a minima, corrélée à celle des recettes réelles de fonctionnement consolidée ?

La hausse éventuelle des charges de fonctionnement sera ajustée par une augmentation des taux d'imposition en 2022.

Question n°6 :

Avez-vous repris, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale, la réflexion de votre prédécesseur sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune et de leurs évolutions ?

Réponse Michel AUCLAIR : oui la réflexion est en cours.

Les charges courantes de fonctionnement font l'objet d'une attention particulière de la nouvelle municipalité. Une renégociation des contrats est amorcée dès cette année 2021, et va s'amplifier en 2022 : assurances, maintenance, téléphonie, ... Les économies d'échelles sont également recherchées (ex : groupement de commande pour la signalisation verticale avec la CdC).

S'agissant des recettes, la politique de gratuité menée par l'ancienne équipe a été revue. Les tarifs municipaux consultables sur <https://lesportesenre.fr/vie-municipale/tarifs-municipaux/> ont été augmentés en 2021, afin de suivre l'évolution des indices tels que l'ICV.

Question n°7 :

Le passage, au cours de l'année 2018, de la commune des Portes-en-Ré, en station de tourisme lui apporte un surplus de recettes : 567,5 K€ en 2019 et 479,6 k€ en 2020.

Quelle utilisation de cette nouvelle manne financière envisagez-vous ?

Pour mémoire, le Conseil d'Administration de l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré est favorable à une utilisation dans les programmes permettant l'installation de résidents principaux sur la commune (idéalement jeunes avec des enfants) – Il nous semble que la politique d'Habitations à Loyers Modérés, pour très utile qu'elle ait été et qu'elle soit encore, trouvera rapidement ses limites – en favorisant le maintien, ou l'installation, de professionnels (et notamment de professionnels des professions du bâtiment) sur la commune.

Les recettes supplémentaires issues de ce classement seront fléchées en priorité en investissement via l'autofinancement.

La nouvelle municipalité envisage par conséquent de déployer les excédents de fonctionnement vers des projets structurants que sont par exemple :

- ✓ construction de 6 à 8 logements avenue du Haut des Treilles ;
- ✓ requalification de la salle des Marais de la Prée en salle omnisports et de loisirs ;
- ✓ aménagement de parkings aux abords du centre bourg pour réguler le stationnement anarchique, y compris les acquisitions foncières liées ;
- ✓ aménagements des équipements sportifs communaux : base nautique, tennis, aire du Gros-Jonc, et espace pour adolescents ;
- ✓ mise en accessibilité de la mairie aux Personnes à Mobilité Réduite ;
- ✓ création d'une gare routière et d'un hangar pour les services techniques municipaux ;
- ✓ mise en conformité du schéma directeur incendie ;
- ✓ embellissement de la commune (axe environnemental) ;
- ✓ ...

Question n°8 :

Vous êtes, à la Communauté de Communes de l'île de Ré, Vice-Président en charge du développement économique.

La possibilité de créer une zone franche sur la commune des Portes-en-Ré fut évoquée, en octobre 2016, lors d'un atelier thématique à la Communauté de Communes de l'île de Ré : savez-vous si cette idée est toujours d'actualité ?

Où en est la création d'une zone d'activités sur la commune des Portes-en-Ré ?

Si ce projet est toujours en cours, est-il porté par la commune des Portes-en-Ré et/ou par la Communauté de Communes de l'île de Ré ?

Enfin d'une façon plus générale, pensez-vous qu'il soit nécessaire que chaque commune du Nord de l'île de Ré ait sa propre zone d'activité ou pensez-vous qu'il puisse être intéressant, sur le plan financier notamment, que, par exemple, les communes d'Ars-en-Ré et/ou Saint-Clément-des-Baleines et/ou Les Portes-en-Ré envisagent une ou des zones d'activités communes ?

Le projet de « zone Naï » a été abandonné par l'ancienne municipalité : les terrains n'appartenant pas à la commune, il aurait fallu mener une longue et coûteuse procédure d'expropriation. De plus, le projet était situé en zone rouge du PPRN, en Zone Ne du PLUi et en secteur « loi littorale ».

Un autre projet appuyé par la municipalité est en cours d'élaboration : il s'agit d'un projet de création d'une zone d'activité porté par un groupement d'entreprises portingalaises, en lieu et place de l'entreprise NAUTIC SERVICES.

Ce projet ambitieux répond à de multiples enjeux :

- ✓ Sauvegarder et développer l'activité nautisme
- ✓ Créer une zone d'activités multi-sectorielle
- ✓ Permettre l'installation de nouveaux services et commerces
- ✓ Pérenniser des activités existantes et leur permettre de croître
- ✓ Libérer des logements existants
- ✓ Rénover le bâti existant sans augmentation de surface construite

Question n°9 :

Les charges de personnel ont connu une stabilisation entre 2018 et 2020. Comment justifiez-vous la hausse de 10,9 % inscrite au Budget Primitif 2021 de la commune ?

L'association compare ici le réalisé 2020 et le prévisionnel 2021.

Le Chapitre 012 du BP 2021 est en baisse de 5% par rapport au BP 2020 (769 112 € en 2021 / 807 656 € en 2020).

Le chapitre 012 a été budgétisé en tenant compte des mouvements de personnel à intervenir au cours de l'année 2021 (2 mutations, 1 départ à la retraite, 6 recrutements).

Question n°10 :

Partagez-vous le point de vue de votre prédécesseur quant à l'évolution des charges de personnel de la commune des Portes-en-Ré si on tient également compte de l'évolution très importante des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes ?

Réponse Michel AUCLAIR : le fonctionnement de la commune des Portes-en-Ré, quelle que soit sa taille et indépendamment des prises de compétences par la Communauté de Communes de l'île de Ré, nécessite le maintien d'un nombre minimum et incompressible d'employés municipaux qui ne permet pas une réduction significative de leur nombre et par conséquent des charges de personnel.

Les compétences transférées à la CdC sont déclinées en compétences obligatoires, optionnelles et facultatives :

- ✓ Compétences obligatoires :
 - Aménagement de l'espace (SCOT, PLUi) ;
 - Développement économique ;
 - Gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) ;
 - Protection, entretien et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides ;
 - Défense contre les inondations et contre la mer ;
 - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
 - Gestion des déchets ;
 - Assainissement ;
 - Eau ;
- ✓ Compétences optionnelles :
 - Protection et mise en valeur de l'environnement ;
 - Politique du logement et du cadre de vie ;
 - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- ✓ Compétences facultatives :
 - Actions en faveur du secteur sportif d'intérêt communautaire ;
 - Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance, et de l'adolescence ;
 - Aide financière aux communes pour l'accueil des gendarmes saisonniers ;
 - Toute étude ou expérimentation dans le domaine des transports ;
 - Coordination dans le cadre de groupements de commandes ;
 - Instruction des actes d'autorisations d'occupation du sol.

La commune ayant une clause de compétence générale, elle conserve toutes les attributions d'une collectivité de taille moyenne, par exemple :

- ✓ La sécurité
- ✓ L'état-civil, les élections
- ✓ L'aide sociale et les services à la population
- ✓ L'urbanisme (la CdC n'instruisant que les PC et CUb)

- ✓ Les affaires scolaires et périscolaires (ex : création de l'ALSH les Moussaillons du Pertuis en 2015)
- ✓ La voirie communale (rappelons la superficie de la commune → 8,51 km² - pour comparaison St Clément 6,8 km² / Ars 10,9 km² / Loix 6,7 km² + 20 km de longueur de voirie)
- ✓ Les réseaux (éclairage public, incendie, eaux pluviales, écours...)
- ✓ Le développement de la vie locale (festivités, vie associative...)
- ✓ ...

Rappelons enfin que la commune est surclassée dans la catégorie démographique 5000-10 000 habitants.

Question n°11 :

Envisagez-vous une politique particulière en matière de subventions aux associations ?

L'équipe municipale est attentive à la valeur ajoutée produite par les associations en faveur de la commune des Portes-en-Ré.

Question n°12 :

Les pourcentages de réalisation des recettes et des dépenses réelles d'investissement restent de qualité modeste (montant réalisé sur montant budgétisé), notamment en matière de dépenses. Partagez-vous le point de vue de votre prédécesseur en la matière ?

Une partie de la réponse a été apportée à la question n°3. Par ailleurs, il est à noter que certains projets d'investissement prévus en 2021 ne verront le jour qu'en 2022, après avoir sollicité les différents partenaires financiers (Etat – Conseil Départemental – CdC), ceci afin de réduire au maximum le reste à charge de la commune.

Question n°13 :

Avez-vous réalisé un plan d'investissement, de la durée de votre mandat par exemple ? Dans l'affirmative, quels seront les grands projets d'investissement que vous souhaitez et pensez mener à bien durant cette période ?

- Réhabilitation des bâtiments communaux (salle des Marais de la Prée, mairie, ...)
- Voirie et réseaux (effacements)
- Modernisation des équipements (matériel, digitalisation, ...)

Question n°14 :

La commune des Portes-en-Ré est faiblement endettée et a de très conséquentes disponibilités. Quelle politique d'utilisation de ces disponibilités et de recours à l'emprunt pensez-vous mener ?

Investir dans la commune afin de maintenir une excellente qualité de vie et des services à la hauteur des enjeux et des attentes de la population permanente et secondaire.